

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 778**23 mai 2002****SOMMAIRE**

Al.Gio.Fin. International Participations S.A., Luxembourg	37338	Fernbach Financial Software S.A., Luxembourg	37327
Alize Luxembourg, S.à r.l., Sandweiler	37338	Fernbach-Software S.A., Luxembourg	37329
Amusement Activities International S.A., Mamer	37318	Fernbach-Software S.A., Luxembourg	37329
An der Bakes, S.à r.l., Luxembourg	37328	Fica Holding S.A., Strassen	37333
Bâtimmob S.A., Luxembourg	37319	Fica Holding S.A., Strassen	37333
BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Luxembourg	37340	Fica Holding S.A., Strassen	37333
BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Luxembourg	37340	Fischer, S.à r.l., Mersdorf	37328
Beau Bassin S.A., Soparfi, Luxembourg	37340	Future Dreams Holding S.A., Luxembourg	37334
Bétons et Matériaux S.A., Luxembourg	37325	Gallaher Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	37328
Breadshop, S.à r.l., Foetz	37327	Geogare 1, S.à r.l., Mamer	37302
Büro Center Kiem S.A., Rumelange	37335	Geogare 2, S.à r.l., Mamer	37320
C.R.E.F.A., Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding, Luxembourg	37335	Georose 1, S.à r.l., Mamer	37323
Camfin S.A., Luxembourg	37340	Georose 2, S.à r.l., Mamer	37324
Canary Investments, S.à r.l., Luxembourg	37339	Georose 3, S.à r.l., Mamer	37324
C.E.P.A., Compagnie Européenne de Participations S.A., Luxembourg	37337	Georose 4, S.à r.l., Mamer	37324
Com-Euro S.A.H., Bertrange	37329	Georose 5, S.à r.l., Mamer	37323
Com-Euro S.A.H., Bertrange	37330	Georose 6, S.à r.l., Mamer	37323
Com-Euro S.A.H., Bertrange	37330	Georose 7, S.à r.l., Mamer	37322
Com-Euro S.A.H., Bertrange	37330	Gesondhetsbaeckerei, S.à r.l., Niederanven	37326
Compagnie de Promotion Hôtelière Internationale S.A., Luxembourg	37298	Gestador S.A., Luxembourg	37298
Company Services S.A., Luxembourg	37340	GIP International S.A., Luxembourg	37325
Construction Métallique Lorentz S.A., Sandweiler	37323	Haymarket Finance S.A., Luxembourg	37308
Daple S.A., Luxembourg	37317	HDB Finance S.A., Mamer	37318
Daple S.A., Luxembourg	37317	HRO Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	37303
Dione Holding S.A., Luxembourg	37322	Institut de Beauté Ongle d'Art, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	37326
Ducat Holding Société Anonyme, Luxembourg	37338	International Movie Trading Co. S.A., Luxembourg	37332
Electronics Shop Invests S.A., Alzingen	37299	ISIL - International Shipping Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	37301
Eppings S.A., Mamer	37317	Israël 2000, Sicav, Luxembourg	37304
Erresse Financière S.A., Luxembourg	37339	Jaco Plus S.A.	37333
Euro American S.A., Luxembourg	37339	JR Conseils S.A., Luxembourg	37302
Euro Silang Holding S.A., Luxembourg	37334	Kamen Société Anonyme Holding, Luxembourg	37336
Entertainment Center S.A., Luxembourg	37305	Karlsson & Co S.A., Luxembourg	37332
Falco Holding Société Anonyme, Luxembourg	37335	Kombassan Holdings S.A., Luxembourg	37334
Fantasy, S.à r.l., Dalheim	37335	Latina Wines S.A., Luxembourg-Merl	37337
		Latina Wines S.A., Luxembourg-Merl	37337
		Luma Capital Management Holding S.A., Luxembourg	

bourg	37325	Raffin S.A., Luxembourg	37340
Lux Rent A Car S.A., Luxembourg	37328	Royalport Holding S.A., Luxembourg	37307
Media Market Consultant S.A., Luxembourg	37338	Sacer International S.A., Luxembourg	37319
Miseler Baeckerei, S.à r.l., Wasserbillig	37326	Safe International S.A., Luxembourg	37298
Monitor S.A., Esch-sur-Alzette	37329	Salamis S.A., Luxembourg	37320
Mont d'Or S.A., Mamer	37301	Société Immobilière Ardennaise S.A., Luxem- bourg	37318
N.A.P.I. Holding S.A., Luxembourg	37335	Soluphil S.A., Luxembourg	37322
Norman International S.A., Luxembourg	37334	Sorephar S.A.H., Luxembourg	37320
Omega Pharma Finance S.A., Ehlerange	37336	Speedolux, S.à r.l., Luxembourg	37321
Para Press S.A., Bettembourg	37325	Splendide International Holding S.A., Luxem- bourg	37319
(La) Parisienne, S.à r.l., Differdange	37327	T.I.I. Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	37330
Patagon Holding S.A., Luxembourg	37318	Transalp Holding S.A., Luxembourg	37326
Pâtisseries Scheer - Brassel, S.à r.l., Roodt-Syre ..	37322	Troy Holding S.A., Munsbach	37339
Plasticchem S.A.H., Luxembourg	37321	Tycon S.A., Sandweiler	37324
Polowanie S.A.H., Luxembourg	37321	Valux S.A.H., Luxembourg	37339
Progrès Familial S.A.H., Luxembourg	37321		
Promotions et Participations International S.A., Luxembourg	37331		
Promotions et Participations International S.A., Luxembourg	37331		

COMPAGNIE DE PROMOTION HOTELIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 24.466.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG.

(15353/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

SAFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 37.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 2002.

F. Kessler.

(15272/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GESTADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 18.014.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GESTADOR qui s'est tenue en date du 2 janvier 2002 au siège social que:

1. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Matthias Van der Looven, licencié en sciences commerciales, demeurant à Arlon (Belgique) comme auditeur interne.

2. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Septfontaines et Monsieur Pascal Bouvy, juriste, demeurant à Saint-Mard (Belgique) comme délégués à la gestion journalière des activités de domiciliataire de la société dans le respect des dispositions y relatives de la loi du 31 mai 1999.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15389/635/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

ELECTRONICS SHOP INVESTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Lüthi, directeur de société, demeurant à CH-Genève, ici représenté par Madame Anna De Meis, secrétaire, demeurant à Pontpierre, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Genève, le 28 janvier 2002,

2.- Monsieur Mauro Bottiroli, directeur de sociétés, demeurant à CH-Genève, ici représenté par Madame Anna De Meis, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Genève, le 28 janvier 2002.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ELECTRONICS SHOP INVESTS S.A.

Le siège social est établi à Alzingen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), divisé en mille (1.000) actions de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à cinq cent un mille euros (EUR 501.000,-) par la création et l'émission de deux mille trois cent quarante (2.340) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois les administrateurs-délégués sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille deux.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille trois.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Marc Lüthi, prénommé, neuf cents actions	900
2.- Monsieur Mauro Bottiroli, prénommé, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Marc Lüthi, directeur de société, demeurant à CH-Genève,
- b) Monsieur Claude Faber, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer,
- c) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

REVILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille sept.

5.- Le siège social est établi à L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. De Meis, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 133S, fol. 86, case 8. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

E. Schlessler.

(15170/227/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

ISIL - INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 août 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

- M. Alessandro Fagioli, entrepreneur, président;
- M. Gianfranco Fagioli, entrepreneur, vice-président;
- M. Simone Strocchi, employé privé, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à une prochaine assemblée générale délibérant à ce sujet ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ISIL - INTERNATIONAL SHIPPING INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 47, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14823/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

MONT D'OR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.949.

The balance sheet as at December 31, 2000, registered in Luxembourg, on February 18, 2002, vol. 564, fol. 80, case 1, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on February 19, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, February 19, 2002.

(15121/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

JR CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.567.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le six février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ROBINEAU S.A., une société avec siège social à FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg ici représentée par Monsieur Jean-Raymond Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la dite société du 28 décembre 2001.

Une copie certifiée conforme de cette décision restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme JR CONSEILS S.A., R.C. B numéro 62.567, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 251 du 17 avril 1998;

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 11 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 258 du 11 avril 2001;

- La Société a actuellement un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société JR CONSEILS S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la société JR CONSEILS S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2002;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société JR CONSEILS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute FIDUCIAIRE PRINCIPALE, 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société JR CONSEILS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Marquillie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2002, vol. 133S, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

A. Schwachtgen.

(15180/230/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GEOGARE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 77.555.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 août 2000, acte publié au Mémorial C numéro 87 du 6 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOGARE 1, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15190/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

HRO LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.415.

In the year two thousand two, on the fifth of February.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, a trust who's administrative office is at Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier Jersey JE4 8QR, (Channel Islands), here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch/Lallange, by virtue of a proxy given in St. Hélier, Jersey, on February 5, 2002, said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company ('société à responsabilité limitée') existing under the name of HRO LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. R.C. B Luxembourg Number 77.415, with registered office in Luxembourg, incorporated under the name of HRO 16 HOLDINGS, S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 3, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 59 of 27th January, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 25, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 1029 of November 19, 2001.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Change of the registered office to L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
- 2) Acceptation of the resignation of HALSEY, S.à r.l. as manager of the company.
- Discharge.
- 3) Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The registered office of the company is transferred to L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, 3rd floor.

Second resolution

The resignation of HALSEY, S.à r.l., with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy as manager of the company is accepted.

By special vote discharge is given to it for its mandate up to this date.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, un trust avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR (Channel Islands), ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch/Lallange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Hélier, Jersey, le 5 février 2002.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HRO LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., R.C. B Luxembourg Numéro 77.415, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de HRO 16 HOLDINGS, S.à r.l. par acte du notaire instrumentaire en date du 3 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 59 du 27 janvier 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 1029 du 19 novembre 2001.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
- 2) Acceptation de la démission de HALSEY, S.à r.l. comme gérant de la société.

- Décharge.

3) Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, 3^{ème} étage.

Deuxième résolution

La démission de HALSEY, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy comme gérant de la société est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2002, vol. 133S, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

A. Schwachtgen.

(15184/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

ISRAEL 2000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.222.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 3 avril 2001

1. L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.
2. L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants, à l'exception de Monsieur Yoel Berger, démissionnaire, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

3. L'Assemblée Générale décide la réélection de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- M. Samuel Pinto, Directeur Général Adjoint, LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, Paris.

Administrateurs:

- M. Benjamin de Rothschild, Président LA COMPAGNIE DE TRESORERIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

- M. Jimmy J. Pinto, Directeur Général, EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT SERVICES LTD, Tel-Aviv.

- M. Hervé Debache, Président, TERTIAIRE DEVELOPPEMENT, Paris.

- M. Patrick Segal, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

- M. Edward de Burlet, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à l'Espace Ariane, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Waltzing / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(15134/010/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

ENTERTAINMENT CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le douze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société FIDMA LIMITED, ayant son siège social à Huntly, Ecosse, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Huntly, le 8 février 2002,

2) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 8 février 2002.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ENTERTAINMENT CENTER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un millions d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 février 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Est de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires

- La vente de participations;
- La décision de mettre en liquidation les sociétés dans lesquelles est détenue une participation;
- Les engagements de la société pour l'émission d'obligations;
- La mise en gage d'avoirs de la société;
- L'octroi de garanties.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 mai à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société FIDMA LIMITED, préqualifiée, seize actions	16
2) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, seize actions	16
Total: trente-deux actions	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent quatre-vingts (1.380,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2002.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 133S, fol. 97, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

A. Schwachtgen.

(15171/230/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

ROYALPORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.034.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 12 décembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 18.500.000 est converti en EUR 458.603,02 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 12 décembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 458.603,02 à un montant de EUR 462.500. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 3.896,98 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 12 décembre 2001 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000 est converti et porté à un montant de EUR 2.500.000 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 462.500, représenté par 18.500 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour ROYALPORT HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15138/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

HAYMARKET FINANCE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on eleventh of February.

Before Us, Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. DAHMER LTD., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, British Virgin Islands, acting through LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, by virtue of a power of attorney granted to LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. in Tortola, British Virgin Islands, on 29th March, 2001 and valid until 29th March, 2002; LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. itself being duly represented, in accordance with the minutes of the meeting of its board of directors held in Luxembourg on 2nd April, 2001 by Mr Federigo Cannizzaro, company director, residing in Luxembourg and by Mr Jean-Marc Debaty, company director, residing in Strassen; and

2. LIBURD LTD., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, British Virgin Islands, acting through LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, by virtue of a power of attorney granted to LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. in Tortola, British Virgin Islands, on 29th March, 2001 and valid until 29th March, 2002; LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. itself being duly represented, in accordance with the minutes of the meeting of its board of directors held in Luxembourg on 2nd April, 2001 by Mr Federigo Cannizzaro, company director, residing in Luxembourg and by Mr Jean-Marc Debaty, company director, residing in Strassen.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the "Articles") of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of HAYMARKET FINANCE S.A. (the "Company").

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (other than in the United Kingdom) by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances, provided that such registered office shall at no time be situated in the United Kingdom. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects

The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may (i) enter into any transaction or agreement which is subject to, governed by or part of (or capable of being entered into under) any capital markets master agreement (including under an ISDA Master Agreement), (ii) execute and deliver any such master agreement or any confirmation or other confirming evidence of any such transac-

tion under such master agreement, (iii) perform any obligations under any such transaction or master agreement, and (iv) to so enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase and similar transactions or transactions in the context hereof or combinations of any of the foregoing.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may further enter into a limited recourse secured note programme. Under such programme, claims against the Company by the holders of notes, receipts and coupons (if any) of each series and by the relevant counterparty as defined under the limited recourse secured note programme will be limited to the secured assets relating to such series only. The proceeds of realisation of such secured assets may be less than the sums due to such holders and counterparty. Any shortfall will be borne by such holders and by the counterparty in accordance with the security ranking basis specified in the applicable offer document. Each holder of notes, receipts and coupons, by subscribing to or purchasing such notes, receipts or coupons, will be deemed to accept and acknowledge that it is fully aware that, in the event of a shortfall, its rights to obtain payment or repayment in full are limited to the secured assets existing under each series and the holders of notes, receipts and coupons (if any) and the counterparty are precluded from taking action against the Company in relation to claims for the shortfall remaining after realisation of the security and application of the proceeds in respect of such notes, receipts and coupons.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 5. Share capital

The subscribed share capital is set at EUR 124,000.- (one hundred and twenty-four thousand euro) consisting of 124 (one hundred and twenty-four) shares in registered form with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares

The shares are and will remain in registered form.

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of February of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require, provided that no meeting of the shareholders may take place in the United Kingdom.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. None of the directors shall be resident in the United Kingdom during the period of their office.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting, provided that no director may participate in any such meeting from the United Kingdom.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The central management and control of the Company shall at no time be exercised in or from the United Kingdom.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act 1915"), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

The board of directors of the Company may appoint a person (*délégué à la gestion journalière*), either a director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the board of directors of the Company as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 16. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 17. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), or, where requested by the law, an independent external auditor. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Luxembourg francs or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments

These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2002.
- 2) The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2003.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) DAHMER LTD, prenamed: sixty shares.	60
(2) LIBURD LTD, prenamed: sixty-four shares	64
Total: one hundred and twenty-four shares.	<u>124</u>

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR124,000.- (one hundred and twenty-four thousand euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation Expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 3,420.- (three thousand four hundred and twenty euro).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by a unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:

(a) Mr Alexis Kamarowsky, company director, whose business address is at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix;

(b) Mr Federigo Cannizzaro, company director, whose business address is L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix;

and

(c) Mr Jean-Marc Debaty, company director, whose business address is at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix;

(iv) that there be appointed as statutory auditor of the Company:

ARTHUR ANDERSEN, whose registered office is at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet; and

(v) that the address of the registered office of the Company is at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le onze février.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DAHMER LTD., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, en vertu d'une procuration émise au nom de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. à Tortola, British Virgin Islands en date du 29 mars 2001 et valable jusqu'au 29 mars 2002; LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. étant ici dûment représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et par Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. à Luxembourg le 2 avril 2001; et

2. LIBURD LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, en vertu d'une procuration émise au nom de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. à Tortola, British Virgin Islands en date du 29 mars 2001 et valable jusqu'au 29 mars 2002; LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. étant ici dûment représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et par Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de Luxembourg International Consulting S.A. à Luxembourg le 2 avril 2001.

Lesdites procurations après signature ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les "Statuts") qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de HAYMARKET FINANCE S.A. (ci-après, la "Société").

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (exception faite du Royaume-Uni). Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, à condition toutefois que le siège social ne soit pas établi au Royaume-Uni. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société - Dissolution

La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social

La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut (i) participer à des opérations ou passer des contrats qui sont soumis à, régi par ou font partie (ou peuvent être soumis à) d'une convention cadre telle qu'habituellement conclue dans le secteur des marchés de capitaux (y compris les ISDA Master Agreements), (ii) exécuter et délivrer de telles conventions cadres ou tout acte de confirmation ou autre preuve attestant qu'une telle opération a été réalisée dans un tel cadre contractuel, (iii) exécuter toutes obligations nées dans le cadre d'une telle opération ou dans un tel cadre contractuel, et (iv) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, ainsi que d'autres opérations similaires ou toutes opérations réalisées dans le contexte des opérations précitées ou consistant dans la combinaison de deux ou plusieurs des opérations précitées.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut aussi participer à un programme d'émission d'obligations garanties à recours limité. Dans le cadre d'un tel programme, les créances à l'égard de la Société, détenues par les détenteurs d'obligations, de billets ou de coupons (pour autant qu'il en existe) de chaque série d'obligations émises par la Société et par la contrepartie tel que défini dans le programme d'émission d'obligations garanties à recours limité, seront limitées aux biens affectés en garantie relatifs à la série en question. Le produit de la réalisation de ces biens affectés en garantie peut être inférieur au montant dû aux détenteurs et à la contrepartie. Toute insuffisance de fonds devra être supportée par les détenteurs et par la contrepartie, conformément au classement des sûretés prévu dans le prospectus en vigueur. Tout détenteur d'obligations, de billets et de coupons, en souscrivant ou en achetant de tels obligations, billets ou coupons, sera présumé avoir accepté et reconnaît avoir pleine connaissance de ce qu'en cas d'insuffisance de fonds disponibles, ses droits d'obtenir paiement ou d'être intégralement remboursé seront limités aux biens affectés en garantie dans le cadre de la série en question et que le détenteur des obligations, billets et coupons (pour autant qu'il en existe) et la contrepartie seront privés de leur droit d'intenter une action contre la Société, basée sur l'insuffisance de fonds subsistant après réalisation de la sûreté et affectation des recettes y découlant.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 5. Capital

Le capital social souscrit est fixé à EUR 124.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 124 (cent vingt-quatre) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi de février de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent; aucune assemblée générale des actionnaires de la Société ne pourra cependant se tenir au Royaume-Uni.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Aucun administrateur ne pourra, pendant la durée de son mandat, être domicilié au Royaume-Uni.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion; aucun administrateur ne peut toutefois participer à une telle réunion du conseil d'administration de la Société en étant au Royaume-Uni.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

A aucun moment l'administration centrale et effective (central management and control) de la Société ne pourra exercée à partir du Royaume-Uni.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la "Loi de 1915") ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration de la Société peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de

l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux Comptes

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en francs luxembourgeois ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 22. Droit applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. DAHMER LTD, sus-mentionnée: soixante actions	60
2. LIBURD LTD, susmentionnée: soixante-quatre actions	64
Total: cent vingt-quatre actions	124

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 124.000,- (cent vingt-quatre mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 3.420,- (trois mille quatre cent vingt euros).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs de la Société:

(a) Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est située à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix;

(b) Monsieur Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est située à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix; et

(c) Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est située à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix;

(iv) est nommé commissaire aux comptes de la Société:

ARTHUR ANDERSEN, dont le siège sociale est à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet; et

(v) le siège social de la société est fixé à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.Cannizzaro, J.-M. Debaty, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 133S, fol. 94, case 7. – Reçu 1.240 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

A. Schwachtgen.

(15172/230/579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

EPPINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.860.

The balance sheet as at February 28, 2001, registered in Luxembourg, on February 18, 2002, vol. 564, fol. 80, case 1, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on February 19, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, February 19, 2002.

(15122/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

DAPLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 77.405.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke

Administrateur

(15144/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

DAPLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.405.

L'assemblée générale de la société anonyme DAPLE S.A., réunie au siège social le 12 février 2002 a nommé Monsieur Carl Speecke, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Nathalie Dessoy, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Peter Bun, employé privé, demeurant à Berbourg

- Madame Laura Molenkamp, employée privée, demeurant à Luxembourg

- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2008.

Pour le Conseil d'administration

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15145/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.154.

The balance sheet as at December 31, 2000, registered in Luxembourg, on February 18, 2002, vol. 564, fol. 80, case 1, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on February 19, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, February 19, 2002.

(15123/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

HDB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.909.

The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on February 18, 2002, vol. 564, fol. 80, case 1, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on February 19, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, February 19, 2002.

(15124/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

PATAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.410.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2002

- Les démissions de Messieurs John Turpel et Heinrich Steyert, pour des raisons personnelles de leur mandat d'Administrateurs sont acceptées.

- Monsieur Norbert Kummer, administrateur de sociétés, Godbrange, et Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre, sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2002.

- Le domicile de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Luxembourg, le 18 février 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour PATAGON HOLDING S.A.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15132/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.256.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 3 décembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 3.900.000 est converti en EUR 96.678,47 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, la Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 96.678,47, représenté par 3.900 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15137/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

BATIMMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.974.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 janvier 2002

Monsieur Alain Vasseur, consultant, L-Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Alain Noullet, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour BATIMMOB S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15133/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.109.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 3 décembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de ITL 500.000.000 est converti en EUR 258.228,45 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 3 décembre 2001 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de ITL 5.000.000.000 est converti et porté à un montant de EUR 2.583.000 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 258.228,45, représenté par 500 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15135/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

SACER INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.884.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 23 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de DEM 200.000 est converti en EUR 102.258,38 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 102.258,38, représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour SACER INTERNATIONAL

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15140/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

SOREPHAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.399.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 3 décembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 4.000.000 est converti en EUR 99.157,41 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 3 décembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 99.157,41 à un montant de EUR 100.000. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 842,59 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 100.000, représenté par 4.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour SOREPHAR S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15136/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

SALAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.962.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 30 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000 est converti en EUR 30.986,69 à partir du 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 30 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 30.986,69 à un montant de EUR 30.990. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 3,31 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 30.990, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour SALAMIS S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15139/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GEOGARE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.
R. C. Luxembourg B 77.556.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 août 2000, acte publié au Mémorial C numéro 89 du 6 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOGARE 2, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15191/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.361.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 23 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 10.000.000 est converti en EUR 247.893,52.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 23 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 247.893,52 à un montant de EUR 250.000. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 2.106,48 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 250.000, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour PROGRES FAMILIAL S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15141/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.757.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 23 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 2.000.000 est converti en EUR 49.578,70 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 23 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 49.578,70 à un montant de EUR 49.600. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 21,30 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 49.600, représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour POLOWANIE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15142/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

SPEEDOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 27.794.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} avril 1988, acte publié au Mémorial C numéro 170 du 22 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 mars 1989, acte publié au Mémorial C numéro 240 du 30 août 1989.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPEEDOLUX, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15189/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

PLASTICHEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.457.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 23 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000 est converti en EUR 30.986,69 avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, la Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour PLASTICHEM S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15143/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

DIONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.721.

Statuts coordonnés au 1^{er} octobre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 62, case 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(15162/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

SOLUPHIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 109, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 17.662.

Constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée par-devant feu Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 1980, acte publié au Mémorial C numéro 207 du 22 septembre 1980, transformée en société anonyme par-devant le même notaire en date du 24 septembre 1985, acte publié au Mémorial C numéro 330 du 14 novembre 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 mars 1993, acte publié au Mémorial C numéro 257 du 1^{er} juin 1993, modifiée par-devant feu Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1997, acte publié au Mémorial C numéro 203 du 2 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLUPHIL S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15188/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GEOROSE 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 75.867.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C numéro 665 du 16 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 7, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15194/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GEOROSE 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.587.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C numéro 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C numéro 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 5, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15192/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GEOROSE 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 70.287.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 27 mai 1999, acte publié au Mémorial C numéro 646 du 26 août 1999, modifiée par-devant le même notaire, en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C numéro 667 du 18 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 6, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15193/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

CONSTRUCTION METALLIQUE LORENTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 71.179.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 juillet 1999, acte publié au Mémorial C numéro 814 du 3 novembre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 juillet 2000, acte publié au Mémorial C numéro 212 du 21 mars 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CONSTRUCTION METALLIQUE LORENTZ S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15195/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GEOROSE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.583.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C numéro 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C numéro 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 1, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15197/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GEOROSE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.584.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C numéro 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C numéro 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 2, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15198/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GEOROSE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.585.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C numéro 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C numéro 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 3, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(15199/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GEOROSE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

R. C. Luxembourg B 42.586.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 148 du 6 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 202 du 23 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOROSE 4, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(15200/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

TYCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 30.922.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 décembre 2001

L'assemblée générale extraordinaire de TYCON S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

-Est nommé réviseur d'entreprises:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

83, rue de la Libération

L-5969 Itzig

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15203/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

PARA PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.801.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 janvier 2002

L'assemblée générale extraordinaire de PARA PRESS S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

- Monsieur Laurence M. Kesselmann remplace Monsieur Barthold Weijman dans sa fonction d'administrateur.

Le conseil d'administration se décompose avec effet au 22 janvier 2002 des personnes suivantes:

- Monsieur L.-M. Kesselmann
- Monsieur J. Wagner
- Monsieur J.-M. Faber

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15202/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 62.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour GIP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15204/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

BETONS ET MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünwald.
R. C. Luxembourg B 78.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour BETONS ET MATERIAUX S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15205/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

LUMA CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 85.258.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration du 10 janvier 2002 que le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Didrik Eidsvig, administrateur de société, Thoen, 3540 Nebyen, Norvège, président,

Madame Elisabeth Eidsvig Vergara, administrateur de société, Myrhaugen 27, 0752 Oslo, Norvège,

Madame Adele Elisabeth Eidsvig, administrateur de société, Hegglistrasse 13, 6373 Ennetburgen, Suisse,

Monsieur Terje Eidsvig, administrateur de société, Hegglistrasse 13, 6373 Ennetburgen, Suisse.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2002, vol. 563, fol. 52, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15252/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

INSTITUT DE BEAUTE ONGLE D'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, place de Stalingrad.
R. C. Luxembourg B 77.622.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INSTITUT DE BEAUTE ONGLE D'ART, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15206/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GESONDHETSBAECKEREI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.446.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour GESONDHETSBAECKEREI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15207/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

MISELER BAECKEREI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wasserbillig, 50, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 20.010.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour MISELER BAECKEREI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15208/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

TRANSALP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.817.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue extraordinairement le 28 janvier 2002

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TRANSALP HOLDING S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer T.C.G. GESTION S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15253/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

LA PARISIENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 16.489.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour LA PARISIENNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15209/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

BREADSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz, 11, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 12.053.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour BREADSHOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15210/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

PATISSERIES SCHEER - BRASSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6901 Roodt-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.

R. C. Luxembourg B 51.775.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour PATISSERIES SCHEER - BRASSEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15211/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FERNBACH FINANCIAL SOFTWARE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

H. R. Luxemburg B 70.830.

—
Protokoll zur Verwaltungsratsitzung vom 28. Dezember 2001

Anwesende Personen:

Günther Fernbach

Petra Biewer

Manfred Fingerhut

Roger Wagner

Tagesordnung:

1. Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Günther Fernbach wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt und ist allein vertretungsberechtigt.

Gezeichnet: G. Fernbach, P. Biewer, M. Fingerhut, R. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15222/227/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

AN DER BAKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 20, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 17.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour AN DER BAKES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15213/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FISCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. BOULANGERIE FISCHER, S.à r.l.).**

Siège social: Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.

R. C. Luxembourg B 29.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour FISCHER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15214/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

LUX RENT A CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 18.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour LUX RENT A CAR S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(15215/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

GALLAHER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.000,-**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.801.

Suite à la constitution de la société mentionnée ci-dessus, il est à noter que l'adresse des gérants B, Mademoiselle Yannick Poos et Monsieur Gérard Becquer, est la suivante:

Mademoiselle Yannick Poos

Bras-Haut, 58, rue Zébo

6800 Libramont-Chevigny

Belgique

Monsieur Gérard Becquer

40, rue de la Liberté

Ludelage-Tressange

France

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15378/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

MONITOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Par la présente lettre, Mme Attilia Michelini se démet de ses fonctions d'administrateur-délégué.

Bruxelles, le 28 janvier 2002.

A. Michelini.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2002, vol. 322, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(15221/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FERNBACH-SOFTWARE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2557 Luxemburg, 7A, rue Robert Stumper.

H. R. Luxemburg B 36.700.

Protokoll zur Verwaltungsratsitzung vom 28. Dezember 2001

Anwesende Personen:

Günther Fernbach

Petra Biewer

Roger Wagner

Tagesordnung:

1. Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Günther Fernbach wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt und ist allein vertretungsberechtigt.

Gezeichnet: G. Fernbach, P. Biewer, R. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15223/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FERNBACH-SOFTWARE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2557 Luxemburg, 7A, rue Robert Stumper.

H. R. Luxemburg B 36.700.

Protokoll zur Verwaltungsratsitzung vom 15. November 2001

Anwesende Personen:

Günther Fernbach

Dr. Helmut Hüser

Manfred Fingerhut

Harald Bröcker und Michael Schumacher sind abwesend

Tagesordnung:

1. Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Günther Fernbach wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt und ist allein vertretungsberechtigt.

Gezeichnet: G. Fernbach, Dr. H. Hüser, M. Fingerhut.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15224/227/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxemburg B 59.941.

Démission

Par la présente, le soussigné M. Robert Rossignol, demeurant à F-54420 Villers-La-Montagne, 14, Grand-Clos, donne sa démission en tant qu'administrateur, avec date de la présente, de la SAH COM-EURO avec siège à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, n° R.C. 59.941 section B.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

R. Rossignol.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2002, vol. 322, fol. 73, case 4/1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(15217/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 59.941.

Démission

Par la présente, le soussigné M. Victor Collé, demeurant à L-5341 Moutfort, 5, Am Ledenberg, donne sa démission en tant qu'administrateur, avec date de la présente, de la SAH COM-EURO avec siège à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, n° R.C. 59.941 section B.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

V. Collé.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2002, vol. 322, fol. 73, case 4/2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(15218/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 59.941.

Démission

Par la présente, la soussignée Mme Mariette Pulli-Grandjean, demeurant à F-57330 Volmerange-Les-Mines, 78, route de Dudelange, donne sa démission en tant qu'administrateur, avec date de la présente, de la SAH COM-EURO avec siège à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, n° R.C. 59.941 section B.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

M. Pulli-Grandjean.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2002, vol. 322, fol. 73, case 4/3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(15219/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

COM-EURO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 59.941.

Démission du commissaire aux comptes

La Société FIDUCIAIRE VICTOR COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, représentée par son gérant technique en fonction, donne sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la SAH COM-EURO avec siège à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, n° R.C. 59.941 section B.

Avec effet à la date de la présente.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

V. Collé.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2002, vol. 322, fol. 73, case 4/4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(15220/612/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

T.I.I. LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Registered office: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

Extract of confirmation of delegation of powers on 26 November 2001

The Board of Management of the EUROPEAN ASSOCIATION for the Transfer of TECHNOLOGY INNOVATION AND INDUSTRIAL INFORMATION (TII) confirms the delegation of the following powers to Mrs Christine Robinson, the Secretary General of the Association:

- to conduct the business of the Association and represent it vis-à-vis third parties;
- to enter into contractual agreements on behalf of the Association;
- to open and manage bank accounts on behalf of the Association and have sole power of signatory over the said accounts.

In the resolution of all major matters of policy and strategy the secretary General shall defer to the Board of Management.

Done in Strassen, on 6 February 2002.

Members of the TII Board of Management.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15338/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

PROMOTIONS ET PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. COLONY FINANCE S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
 R. C. Luxembourg B 84.453.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLONY FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Modification de la dénomination sociale actuelle en celle de PROMOTIONS ET PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A.

b) Modification statutaire.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en celle de PROMOTIONS ET PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (1^{er} alinéa).** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de PROMOTIONS ET PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: E. Antona, J. Piek, S. Lemoye, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 49, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

J.-P. Hencks.

(15254/216/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

PROMOTIONS ET PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. COLONY FINANCE S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
 R. C. Luxembourg B 84.453.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

J.-P. Hencks.

(15255/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

KARLSSON & CO, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 60.794.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, Bertrange, a été nommé comme nouvel administrateur de la société, signataire catégorie B, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Guy Hornick expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2002 que:

- le siège social de la société se trouve à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg;
- Le conseil d'administration se compose comme suit:

Signataire A:

Monsieur Per Karlsson, conseiller financier, Stockholm, Suède, président,

Signataires B:

Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg,

Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg;

- le commissaire aux comptes est le suivant:

CHECK CORP., Alofi, Niue.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15251/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

INTERNATIONAL MOVIE TRADING CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.430.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raphaël Forler, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de la société BUCKLEY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Panama,

aux termes d'une procuration générale donnée par le conseil d'administration de ladite société en date du 15 mars 2001, qui reste annexée aux présentes,

lequel a exposé ce qui suit:

1.- La société INTERNATIONAL MOVIE TRADING CO S.A., avec siège à Luxembourg, a été constituée originairement sous la dénomination de SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS EXONERÉES S.A., suivant acte du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C N° 640 du 17 novembre 1997.

2.- Le capital social actuel de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) de mille francs (1.000,-) chacune, entièrement libérées.

3.- La comparante mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentaire.

Ceci exposé, le comparant, agissant ès-qualités, et représentant le seul et unique actionnaire de la société, a déclaré vouloir dissoudre la société.

Il requiert le notaire d'acter:

- que tout le passif social a été apuré avant les présentes et qu'il se trouve dûment provisionné pour les frais des présentes, et qu'il répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour,

- que tout l'actif se trouve repris par sa mandante en tant qu'actionnaire unique,

- que partant, la liquidation de la société dissoute doit être considérée comme achevée, le tout sans préjudice du fait que la mandante répond personnellement de tous les engagements sociaux,

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte,

- que les livres et documents de la société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Acte a été donné au comparant de ses déclarations.

Et aussitôt il a été procédé à la lacération des actions, lesquelles ont été laissées entre les mains du comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Signé: R. Forler, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 133S, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

J.-P. Hencks.

(15258/216/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FICA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 20.605.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

Signature.

(15267/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FICA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 20.605.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

Signature.

(15268/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FICA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 20.605.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2001

Avec effet au début du prochain exercice social:

- la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Francs luxembourgeois en Euro est acceptée;
- il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions émises;
- l'adaptation de l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante est approuvée: «Le capital social est fixé à EUR 446.208,34 (quatre cent quarante-six mille deux cent huit Euro et trente-quatre Cent) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Strassen, le 27 avril 2001.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15269/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

JACO PLUS S.A., Société Anonyme.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 février 2002, enregistré à Diekirch, le 8 février 2002, vol. 608, fol. 36, case 7, que:

la société anonyme JACO PLUS S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 22 août 1997, publié au Mémorial C numéro 671 du 1^{er} décembre 1997, a été dissoute avec effet au 7 février 2002.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 18 février 2002.

F. Unsen.

(15264/234/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FUTURE DREAMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2002.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(15276/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

EURO SILANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2002.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(15277/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxemburg, 4, rue Dicks.
H. R. Luxemburg B 70.610.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, am 19. Februar 2002.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Junglinster, den 13. Februar 2002.

Für die Gesellschaft

J. Seckler

Notar

(15278/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

NORMAN INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.947.

En date du 3 juillet 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission de M. Ivano D'Andrea, demeurant Piazza del Solde 7, CH-Bellinzona, Suisse, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de M. Marc Muller, demeurant 3A rue Kroll, L-1881 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Christian Billon, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Ivano D'Andrea avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Marc Muller avec effet immédiat;
- de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire en remplacement de Jean-Marc Faber, demeurant 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- de transférer le siège social de la société du 3A, rue Guillaume Kroll, L-1881 Luxembourg, au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 7 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 68, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15382/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FANTASY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, rue Widdem.
R. C. Luxembourg B 59.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2002.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(15279/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

**N.A.P.I. HOLDING (NORTH ATLANTIC PATENT & INVESTMENTS H.S.A.),
Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 28.416.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

J.-P. Hencks.

(15291/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

C.R.E.F.A., CANADIAN REAL ESTATE AND FINANCE AGENCY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 20.052.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

J.-P. Hencks.

(15292/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

FALCO HOLDING Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 55.042.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

J.-P. Hencks.

(15293/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

BÜRO CENTER KIEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 59.197.

Conversion du capital en euros

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue le 28 décembre 2001:

Le capital souscrit de LUF 75.000.000,- représenté par 7.500 actions de valeur nominale LUF 10.000,- a été converti en euros et la mention de valeur nominale des parts sociales a été supprimée. En conséquence, le capital social ainsi converti au taux de parité fixe EUR/LUF 40,3399 s'élève à EUR 1.859.201,43 divisé en 7.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 12 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15373/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

KAMEN Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 19.286.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

J.-P. Hencks.

(15294/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

OMEGA PHARMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE-Ouest.

STATUTS

Le Conseil d'administration de OMEGA PHARMA SOFT WALLONIE S.A. a décidé, par sa résolution du 13 décembre 2001, que:

1. La société implante une succursale au Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nom de la succursale est OMEGA PHARMA FINANCE.
3. La succursale a pour objet toutes opérations de financement des sociétés du groupe OMEGA PHARMA.
4. Le siège de la succursale est établi à L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest.
5. Monsieur Sam Sabbe, demeurant à B-8490 Varsenare, Eikendreef, 25, est désigné représentant légal de la succursale avec tous les pouvoirs afin d'assurer la gestion journalière de celle-ci. Il est en outre autorisé à représenter la succursale vis-à-vis des tiers et en justice.

1. L'objet principal de la société est l'étude de tous moyens destinés à promouvoir l'informatique ainsi que le conseil et le développement de solutions informatiques.

2. Le capital social de la société es fixé à EUR 62.500,-.

3. Le conseil d'administration de la société est composé de:

- OMEGA PHARMA N.V.
- JAN PEETERS N.V.
- M. Marc Coucke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Signature.

Procès-verbal du 13 décembre 2001

La séance est ouverte par OMEGA PHARMA NV, qui préside la réunion et qui constate la présence des administrateurs suivants:

- OMEGA PHARMA NV représenté par Marc Coucke
- JAN PEETERS NV représenté par Jan Peeters

JAN PEETERS NV est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente réunion et d'en obtenir les signatures requises.

Le président expose que:

1. La totalité des administrateurs est présente ou représentée, de sorte que le conseil est valablement constitué. En conséquence, les résolutions peuvent être valablement prises sur l'ordre du jour proposé.

2. L'ordre du jour du présent conseil d'administration est fixé comme suit:

- a. Ouverture d'une succursale au Grand-duché de Luxembourg.
- b. Nomination et pouvoirs du représentant légal.
- c. Pouvoirs.

Les administrateurs acceptent cet ordre du jour et, après avoir entendu la déclaration préalable faite dans le cadre de l'article 523 du Code des Sociétés, passent aux délibérations.

Déclaration préalable des administrateurs

Les administrateurs déclarent n'avoir aucun intérêt opposé de nature patrimoniale, direct ou indirect, à une décision ou à une opération relevant du présent conseil.

Les points à l'ordre du jour sont examinés. Après délibération, les administrateurs prennent à l'unanimité les résolutions suivantes

Résolution 1

Il est décidé que OMEGA PHARMA SOFT WALLONIE SA, régie par les lois de la Belgique, ayant son siège social situé à rue Camille Hubert 23, 5032 Gembloux (Les Isnes) ayant un capital souscrit de EUR 62.000,-, ouvrira à partir de 1^{er} janvier 2002, une succursale au Grand-duché de Luxembourg, sous la dénomination OMEGA PHARMA FINANCE, dont l'adresse établie Zare-Ouest, 4384 Ehlerange, Luxembourg

L'activité de la succursale sera le financement des sociétés du groupe OMEGA PHARMA.

Résolution 2

Monsieur Sam Sabbe, domicilié Eikendreef 25 - 8490 Varsenare est nommé représentant légal de la succursale avec tous les pouvoirs afin d'assurer la gestion journalière de celle-ci.

En cette qualité, il est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la gestion journalière de la succursale.

En outre il est autorisé de représenter la succursale vis-à-vis des tiers et en justice.

Monsieur Sabbe est rémunéré pour l'exercice de la fonction de représentant légal.

Le conseil d'administration confirme que, à présent, les membres du conseil d'administration sont:

1. OMEGA PHARMA NV
2. JAN PEETERS NV
3. Marc Coucke

Résolution 3

En vue d'effectuer les démarches nécessaires pour l'immatriculation de la société auprès le registre de commerce, il est donné pouvoirs à Christian Billon et/ou à Gérard Becquer. Cette délégation est octroyée avec droit de substitution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les administrateurs ont signé le présent procès-verbal après lecture,

OMEGA PHARMA NV / JAN PEETERS NV

représenté par M. Coucke / représenté par J. Peeters

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15295/581/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

C.E.P.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 53.554.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

Signature.

(15307/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

LATINA WINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg-Merl, 339, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 70.247.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 février 2002.

(15336/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

LATINA WINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg-Merl, 339, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 70.247.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire relative aux comptes annuels 1999
Assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 22 décembre 2000 à 10.00 heures*

Les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

L'assemblée ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l..

La FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., reprendra et poursuivra le mandat de son prédécesseur à partir de décembre 1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 6 février 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15337/578/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

MEDIA MARKET CONSULTANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 34.234.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

Signature.

(15308/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

AL.GIO.FIN. INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 74.605.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

Signature.

(15309/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

DUCAT HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 51.175.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

J.-P. Hencks.

(15310/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

ALIZE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. de Rollach Hall 4.
R. C. Luxembourg B 59.213.

EXTRAIT

A la suite des cessions de parts sociales intervenues par actes dressés et signés entre les parties le 22 décembre 2000, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- BEST SELLER S.A.	50 parts
- ROBOT UNIVERS INFORMATIQUE S.A.	168 parts
- CREATIVE DEVELOPMENT ORGANISATION S.A.	282 parts

Total des parts 500 parts

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cents milles francs (500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1- BEST SELLER S.A., cinquante parts sociales	50
2- ROBOT UNIVERS INFORMATIQUE S.A., cent soixante-huit parts sociales	168
3- CREATIVE DEVELOPMENT ORGANISATION S.A., deux cent quatre-vingt-deux parts sociales	282
Total: cinq cents parts sociales.	500

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 février 2002.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15335/578/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

EURO AMERICAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 70.592.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

J.-P. Hencks.

(15311/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

CANARY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 71.445.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Signature.

(15334/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

TROY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
(15339/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

ERRESSE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
(15340/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

VALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.982.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 10 décembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 25.000.000,- est converti en EUR 619.733,81,- avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 10 décembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 619.733,81 à un montant de EUR 620.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 266,19 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, sera, à partir du 1^{er} janvier 2002, fixé à un montant de EUR 620.000,- représenté par 100.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour VALUX S.A.

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15397/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

**COMPANY SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. CM MARKETING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.292.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
(15341/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

CAMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.783.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
(15342/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

BEAU BASSIN S.A., Société Anonyme (Soparfi).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.881.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
(15343/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

RAFFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.792.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
(15344/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

**BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.178.

L'an deux mille un, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, constituée sous forme d'une société civile suivant acte sous seing privé en date du 8 février 1979, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 116 du 25 mai 1979.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1+168 du 14 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à F-Hagon-dange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme sans changement de l'objet social et adoption des statuts suivant modèle attaché, qui fait partie intégrante de la présente.

2. Constat de la fusion entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme (anc. S.à r.l.), «Société Absorbante» et BDO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (anc. S.à r.l.), «Société Absorbée» et MONTBRUN FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme (anc. S.à r.l.), «Société Absorbée».

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 100.000,- pour le porter de EUR 900.000,- à EUR 1.000.000,- sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes et par prélèvement sur les réserves disponibles.

4. Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Le Président expose que les associés ont été valablement convoqués, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par remise en mains propres d'une convocation à la présente assemblée. Il constate ensuite que sur 3.500 parts sociales émises, 3.498 parts sont représentées à l'assemblée.

L'assemblée étant dûment constituée, elle peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la forme de la société, sans changement de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de la société anonyme.

Il a été convenu que les gérants et le réviseur actuellement en fonction, occuperont la fonction d'administrateurs et de réviseur. Le mandat des administrateurs et du réviseur prendra fin avec l'assemblée générale de 2002.

La société conserve telle quelle sa dénomination sociale actuelle, sauf que celle-ci sera dorénavant précédée ou suivie immédiatement de la mention «société anonyme».

La transformation se fait sur base de la situation active et passive au 30 juin 2001 de la société, établie par un rapport de Monsieur Georges Kioes, réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 14 décembre 2001 et dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

En exécution de mon mandat, nous sommes d'avis que:

- les actifs et passifs de la société à transformer sont décrits de façon claire et précise en conformité avec la section XIII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales;
- les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances;
- les modes d'évaluation retenus conduisent à une valeur au moins égale au capital social soit EUR 900.000,- représenté par 3.500 actions sans valeur nominale.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les comparants décident encore d'adapter les statuts sociaux à la nouvelle forme de la société et de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital - Cession d'actions

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision et de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 900.000,- (neuf cent mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives. Elles ne peuvent servir de gage qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale agissant avec la majorité prévue pour la modification des statuts.

La société peut racheter ses propres actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 7. Les actions sont nominatives et ne peuvent pas être transformées en actions au porteur. Il est tenu au siège social de la société un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

Les actions ne sont pas librement cessibles. La transmission d'actions est réglée par des conventions séparées.

La société peut, dans le cadre de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales, acquérir ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles. Lorsque, suite à une acquisition dans un cas d'espèce, la participation dans le propre capital dépasse 10%, les actions dépassant ce pourcentage sont à transférer dans le mois à un ou plusieurs autres actionnaires, ou, passé ce délai, ces actions sont à annuler par suite d'une réduction de capital.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale statuant à la majorité simple.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, par décès, démission ou toute autre cause, il pourra y être pourvu provisoirement en observant à ce sujet les prescriptions légales en vigueur.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige; le conseil ne peut cependant valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour que si les trois quarts au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter à ses lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 11. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les originaux de ces procès-verbaux seront incorporés au registre de la société.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner un comité de direction dont il arrêtera les pouvoirs.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des administrateurs.

Art. 15. La société est surveillée par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'assemblée générale qui fixe la durée de son mandat.

Art. 16. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée Générale

Art. 17. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font- dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 16.00 heures et ce pour la première fois en deux mille deux.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 21. Toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, aussi bien une première assemblée qu'une nouvelle assemblée reconvoquée pour défaut de quorum de la première, ne peut valablement délibérer que si les trois quarts au moins du capital social sont présents ou représentés. Dans tous les cas, les résolutions, pour être valables, seront prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui désigné par les actionnaires présents.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire, désignés à cet effet par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 25. Quinze jours avant l'assemblée ordinaire, les comptes annuels sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Art. 26. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le conseil d'administration pourra, avec l'approbation du réviseur d'entreprises et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les mêmes modalités que celles prévues pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par expiration de son terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées.

Disposition générale

Art. 28. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

Les comparants, tels que représentés, requièrent le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes, faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

1. que le projet de fusion établi par les sociétés BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, BDO LUXEMBOURG et MONTBRUN FIDUCIAIRE, sociétés à responsabilité limitée, a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 627, du 10 août 2001. Il y était décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire de ces sociétés afin de les transformer de sociétés à responsabilité limitée en sociétés anonymes, dans le but de les fusionner par absorption de BDO LUXEMBOURG S.A. et MONTBRUN FIDUCIAIRE S.A. par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE,

2. que les sociétés absorbées ont été transformées en sociétés anonymes en date du 31 décembre 2001,

3. qu'en application des articles 274 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, détenant, suite à des cessions d'actions intervenues en date du 31 décembre 2001, 100% des actions de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BDO LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 12.039, et 100% des actions de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MONTBRUN FIDUCIAIRE S.A., avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.500, a absorbé ces dernières conformément au projet de fusion publié au Mémorial C, numéro 627 du 10 août 2001 dont mention sub 1,

4. qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ni par l'assemblée de BDO LUXEMBOURG S.A. et MONTBRUN FIDUCIAIRE S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 10 août 2001, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, aucun actionnaire d'une des sociétés concernées, spécialement de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, n'ayant requis la convocation d'une assemblée,

5. qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 31 décembre 2001 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle; tant entre les sociétés absorbées et ta société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la société absorbante, ce avec effet au 1^{er} juillet 2001 tel qu'indiqué au point 3 du projet de fusion dont mention sub 1,
- les sociétés absorbées BDO LUXEMBOURG S.A. et MONTBRUN FIDUCIAIRE S.A. ont cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 900.000,- (neuf cent mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des 3.500 (trois mille cinq cents) actions existantes,

à souscrire par tous les actionnaires existants, plus amplement renseignés sur la liste de présence, au prorata des actions qu'ils détiennent, et à libérer moyennant incorporation de résultats reportés au 30 juin 2001 à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros).

Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 4.950,-) ou cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-trois francs luxembourgeois (LUF 199.683,-)

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, L. Hansen, C. Evrard, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

E. Schlessner.

(15231/227/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.178.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2002.

E. Schlessner.

(15232/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2002.
